

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 26 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Juin 2025
--

L'an deux mil vingt cinq et le vingt six juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Étaient présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Étaient absents : Pierre DURAND (Pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Fabrice FOURDIN

Date de convocation : 20 Juin 2025

D/2025-092

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature de la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT 2025-2028)

Madame la Maire rappelle que par délibération du 7 juillet 2015, du 6 novembre 2018, puis du 7 Juillet 2022, le Conseil Municipal a donné son accord à la convention à intervenir avec M. le Préfet et M. le Directeur des services départementaux de l'Education Nationale, dans le cadre de la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT). Le PEDT détermine les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires pour les enfants de l'école publique du Ronzey, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui. C'est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

La mise en place d'un Projet Educatif Territorial permet la mise en œuvre de normes d'encadrement allégées, permettant au service de fonctionner sans recrutement supplémentaire, tout en respectant les règles de sécurité. La mise en œuvre, ainsi que la coordination, relèvent de la compétence de la commune qui en assure le pilotage.

Madame la Maire expose que le PEDT en cours, arrive à expiration. Un nouveau document cadre s'appliquant à compter de septembre 2025, a donc été travaillé par le comité de pilotage réunissant la directrice de l'école, les élus concernés (Fanny CHABRAN, Fabrice FOURDIN), la Secrétaire générale, le responsable des services périscolaire et espace jeunes, et le responsable du restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention à intervenir avec Madame la Préfète et M. le Directeur des services départementaux de l'Education Nationale, dans le cadre de la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) 2025-2028, ainsi que tout document afférent,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Fabrice FOURDIN Secrétaire		 Agnès NELIAS Madame la Maire	
-------------------------------	---	--	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 30 JUIN 2025

Publication ou notification du : 30 JUIN 2025

Publication site internet le : 30 JUIN 2025

Affichage de la liste des délibérations le : 27/06/2025